

**Avis d'assemblée publique de consultation sur le projet de Règlement 1070-18
relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou
d'occupation d'un immeuble
(Secteur : à l'arrière du 134, boulevard Perron Ouest)**

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le projet de Règlement 1070-18 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Secteur : à l'arrière du 134, boulevard Perron Ouest)

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire tenue le 2 juillet 2018, le Conseil municipal a adopté le premier projet du Règlement numéro 1070-18 cité ci-haut.

Suite à l'adoption de ce projet de règlement, le Conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation le **17 juillet 2018, à 16 h**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 99, place Suzanne-Guité.

Ce règlement a pour objet l'étude d'un projet de requalification d'un immeuble (transformation d'un ancien bâtiment agricole en résidence unifamiliale dans le secteur situé à l'arrière du 134, boulevard Perron Ouest).

Ce projet de règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire et s'applique à toutes les zones concernées et contigües, soient Cv.5, Cv.6, Cv.4, Cv.3, Pa.7, Ra.23, et Rc.1 (secteur à l'arrière du 134, boulevard Perron Ouest).

Au cours de cette assemblée publique, le maire ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau, soit de 8 h à 16 h.

Donné à New Richmond,
Ce 5^e jour de juillet 2018

Céline LeBlanc
Greffière